

## Transition énergétique : Raccordement des hôtels de la Préfecture et du Conseil Départemental au réseau de chaleur urbain mâconnais

### Communiqué du cabinet de la Préfecture de Saône et Loire

Le vendredi 28 octobre, a eu lieu la cérémonie pour le raccordement des Hôtels de la Préfecture et du Conseil départemental au réseau de chaleur urbain de la ville de Mâcon. Cette cérémonie a été l'occasion pour le préfet de Saône-et-Loire, le maire de Mâcon, et le président de Mâcon Energies Services, filiale d'ENGIE Solutions, de revenir sur l'historique et les vertus de cette transition énergétique. Le président du Conseil départemental était représenté par le maire de Mâcon.

Compte tenu de la vétusté des installations thermiques, les Hôtels de la Préfecture et du Conseil départemental contribuaient à l'émission de Co2. Le raccordement au réseau de chaleur urbain permet, désormais, de limiter leur impact environnemental.

Le préfet de Saône-et-Loire a salué l'engagement de la commune en faveur du développement durable. La mise en place de cette chaufferie biomasse participe, ainsi, à un mode de production d'énergie vertueuse en favorisant un circuit court et naturellement durable. L'impact environnemental et social est indéniable pour la commune et constitue une bonne pratique locale. L'ensemble des abonnés pourra bénéficier de ce mode de production sans surcoût supplémentaire et à des tarifs raisonnables.

Le maire de Mâcon indique avoir profité d'un contexte économique et fiscal favorable. Cet investissement a été possible grâce à la participation financière de l'État au travers du plan de relance. L'utilisation du bois-énergie pour la production de chaleur permet à l'exploitant Mâcon Energies Services d'offrir aux abonnés un prix soumis à une TVA réduit à 5,5 %. Et cet investissement permet aux abonnés de réaliser une économie d'énergie de 30 %.

Le coût de l'opération, hors travaux réalisés par le Conseil départemental, est de 489 000 euros financé grâce au plan de relance à hauteur de 149 000 euros et grâce à une prise en charge du reliquat par ENGIE, soit 340 000 euros.

Cette révolution thermique mâconnaise s'inscrit dans les orientations gouvernementales de sobriété énergétique et de résilience.

